

Politique d'aide financière 2017-2018



Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de jouer au soccer et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte sert à défrayer les frais d'inscriptions, en totalité ou partiellement, du joueur auprès du Club. **Des frais minimaux de 40\$ seront demandés.**

Critères d'admissibilité

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Fonds de solidarité des Caravelles :

- les jeunes doivent être dûment inscrits au Club Caravelles;
- ils doivent être âgés de moins de 18 ans ;
- les demandes doivent nous parvenir, pour la saison estivale, avant le 1er mai;
- les demandes doivent nous parvenir, pour la saison hivernale, avant le 1^{er} octobre;
- le revenu brut des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune ne doit pas excéder les montants inscrits au tableau suivant. **Un rapport d'impôt de l'année précédente ou une preuve de salaire récente à l'appui est exigé et à remettre avec cette demande.**

Nombre de personnes revenu brut :

1 personne	23 999\$
2 personnes	29 999\$
3 personnes	36 999\$
4 personnes	44 999\$
5 personnes	50 999\$
6 personnes	56 999\$
7 personnes	63 999\$

Source : Annexe B du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) 2016-2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- Toute demande soumise sera étudiée par le club. Nonobstant les critères d'admissibilité qui précèdent, le club peut recommander l'octroi d'une aide financière à des jeunes, dont la situation ne satisfait pas les critères d'admissibilité ci-haut.
- Le club se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'aide financière, et ce, à sa seule discrétion.

Modalités

Toute personne désirant faire une demande d'aide financière doit remplir le formulaire «Fonds de solidarité» (voir page suivante). Une preuve d'âge et de résidence du jeune, pour qui la demande est présentée (première inscription aux Caravelles uniquement), doit être fournie, ainsi qu'une preuve de revenus des parents ou des personnes ayant la garde physique et légale du jeune.

Les inscriptions se font aux bureaux du Club Caravelles (930 av Roland-Beaudin, G1V 4H8, aréna Sainte-Foy) du lundi au vendredi de 11h à 17h.

Le paiement de 40\$ se fait par chèque ou argent comptant.

Formulaire de demande au Fonds de Solidarité



Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Adresse de résidence :

Code postal : _____

Téléphone : _____

Date de naissance : jour / mois / année

Sexe : M F

Critères d'admissibilité applicables

S.V.P. joindre une ou les pièces justificatives pour compléter votre demande.

- Aide sociale
- Assurance-emploi
- Faible revenu (copie de la dernière déclaration de revenus du Québec)

Indiquer votre revenu familial mensuel moyen : _____ \$

Décrire la raison de votre demande d'aide financière :

Informations supplémentaires sur la famille :

Nom de la mère : _____

Nom du père : _____

Gardien légal : _____

Autres enfants dans la famille en spécifiant l'âge de chacun : _____

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets. Je réalise qu'en cas de fausse déclaration ou d'omission volontaire de communiquer des informations pertinentes, le Club des Caravelles se réserve le droit d'exiger un remboursement complet de l'aide financière accordée.

Je comprends que 7 heures de bénévolat annuel devront être fournies soit par moi, le signataire, ou par le joueur/joueuse pour qui la demande est faite. Le club se réserve le droit d'utiliser le nom du joueur pour toutes activités de financement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

- *À joindre obligatoirement à cette demande, un rapport d'impôt de l'année précédente ou une preuve de salaire récente à l'appui.*